

CFR - 2135

Dispersant, inhibiteur d'entartrage et de corrosion



Propriétés

CFR 2135 est une association synergisée de dérivés phosphorés, de polycarboxylates et de sels de zinc, spécialement élaborée pour inhiber les problèmes d'entartrage et de corrosion dans les circuits de refroidissements. L'application de CFR 2135 est particulièrement recommandée dans le cas de circuits de refroidissement alimentés en eau décarbonatée, adoucie réduite, ainsi qu'en eau contenant d'importantes quantités de sels d'acides forts (chlorures, sulfates, nitrates,...). CFR 2135 est particulièrement recommandé pour les eaux de circuit moyennement entartrantes à moyennement agressives (indice de Ryznar 4,5 à 8).

CFR 2135 forme un film protecteur sur les surfaces en acier et empêche ainsi la corrosion généralisée et le pitting. Il contient également un inhibiteur du cuivre.
CFR 2135 est un agent antitartre et dispersant très actif.



Mode d'emploi

CFR 2135 est injecté pur ou en solution diluée par une station de dosage proportionnelle au débit d'appoint. Le dosage du CFR 2135 dépend de la qualité de l'eau et des caractéristiques propres à chaque installation. Le dosage moyen généralement préconisé varie de 30 à 100 g/m³ en circuit.

Une étude technique approfondie permettra de définir le dosage optimal ainsi que les conditions d'application. Le contrôle du dosage se fera par analyse des phosphates et le suivi des consommations effectives d'eau et de produit.



Caractéristiques techniques

Aspect :	Liquide limpide brun
pH (1%) :	2,00 +/- 1,00
Densité en g/cm ³ :	1,16 +/- 0,02 g/cm ³
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.



Conditionnement

Bidon de 20Kg
Fût de 220Kg
IBC de 1000Kg



Précautions d'emploi

Formule déposée au centre antipoison européen PCN (N° 0985) : + 33 (0)3 83 22 50 50

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

N° Révision : 26/11/2024